

## DELIBERATION N° 02 – RAPPORT D'ACTIVITE DU GRAND NANCY 2014 "AU CŒUR DES TERRITOIRES"

**Rapporteur : Mme RAVON**

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales) dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres du Grand Nancy à son Conseil Municipal, en séance publique. Les délégués de la commune auprès de l'organe délibérant de l'E.P.C.I. sont ainsi entendus.

Il est à noter que le rapport d'activité 2014 du Grand Nancy a été communiqué au Conseil Municipal puis présenté au cours de la séance du 21 septembre 2015. Ce rapport a été mis à la disposition du public dans les quinze jours qui ont suivi la séance du Conseil Municipal.

Les rapports du Grand Nancy 2014 sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement et du service d'élimination des déchets ont également été présentés au cours de cette séance.

Le rapport du Grand Nancy 2014 sur le développement durable a été communiqué puis présenté au cours de la séance du 29 juin 2015.

Le rapport d'activité "Au cœur des Territoires" est donc le cinquième rapport communiqué cette année aux conseils municipaux du Grand Nancy.

### Intervention du Maire :

*Les gros travaux ont été faits sur la voirie et sur le remplacement de candélabres, qui sont équipés de leds, donc basse consommation.*

### Intervention de Claude Lombard. « Pour Ludres, Résolument »

*Une suggestion, Monsieur le Maire. Comme le rappelle le texte de cette délibération, c'est le cinquième rapport d'activité du Grand Nancy qui est porté à notre connaissance. Nous ne discuterons pas le fait qu'il s'agisse de belles plaquettes, agréables à feuilleter et riches d'informations. Mais dans un contexte de « réduction des marges de manœuvre financières » (je cite la délibération N° 12), à l'heure où les documents remis aux Conseillers Communautaires vont eux-mêmes être dématérialisés, ne serait-il pas raisonnable de diminuer le nombre de ces rapports en privilégiant l'information plutôt que l'illustration ? Nous avons l'habitude de déchiffrer des documents autrement plus austères. Alors faut-il vraiment que pour certains d'entre eux une page sur deux soit une photographie et que parfois les mêmes photographies reviennent de l'un à l'autre ? Ne convient-il pas d'opter pour une solution qui, sans nuire à l'information, n'aurait que des avantages en matière de finances et de développement durable ?*

### Intervention du Maire :

*Le message sera remonté.*

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la communication du rapport d'activité du Grand Nancy 2014 "au cœur des territoires".